

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 29 novembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2024

N° 24-11-08

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
**Décisions du maire –
information du conseil
municipal**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY – Daniel DUCROS à Suzanne BOICHON - Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
03 DEC. 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2024-123 – CAF DE LA LOIRE – Avenant à la convention d'objectifs et de financement pour une subvention Accueil de loisirs (ALSH) Péri-scolaire du 01/01/2024 au 31/12/2027 pour mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement.
- Décision n°2024-124 – Convention pour la mise à disposition de la salle des arts martiaux au Centre Mutualiste d'Addictologie – Année 2024-2025.
- Décision n°2024-125 – Fixation du tarif pour l'occupation du domaine public par Monsieur ALIBERT pour la vente de sapins pour la période du 29 novembre au 18 décembre 2024, à un forfait de 5 € par jour, énergie comprise.
- Décision n°2024-126 – France BLEU – Convention de partenariat pour la foire de la Sainte-Catherine 2024 pour un partenariat officiel et exclusif de l'évènement avec un dispositif antenne et un dispositif spécial internet.
- Décision n°2024-127 – COMITE DEPARTEMENTAL LOIRE BASKET BALL – Convention de mise à disposition gratuite d'équipement sportif au comité Loire Basket pour le gymnase de la Rose des Vents du 2 septembre 2024 au 30 juin 2025.
- Décision n°2024-128 – Garage BOUTEILLE à Veauche – Convention de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules – 2 ans à compter du 1^{er} novembre 2024.
- Décision n°2024-129 – Liliane MALVOLTI – Bail professionnel pour des locaux situés 15 Boulevard Cousin à SAINT-GALMIER – du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2030 pour un montant mensuel de 375,71 € TTC.
- Décision n°2024-130 – Cécile BERNE – Cession du bail à ferme BERNE Fernand à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la fin de la durée du bail soit jusqu'au 31 décembre 2025.
- Décision n°2024-131 – Approbation des marchés de travaux du Théâtre de verdure et aménagement des abords du kiosque, comme suit :

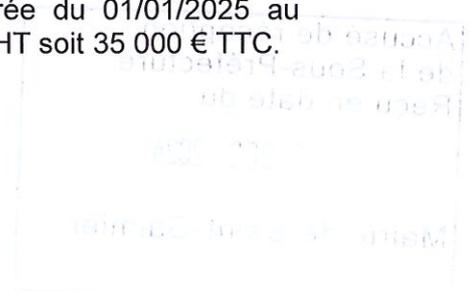
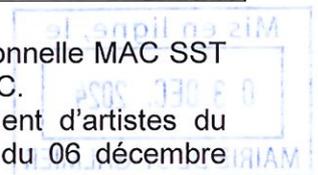
LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	Voirie et Réseaux Divers	STAL T.P.	209 423,78 €
2	Espaces Verts	LAQUET LOIRE AUVERGNE	40 855,93 €
		TOTAL	250 279,71 €

- Décision n°2024-132 – FP2SI – Convention de formation professionnelle MAC SST en date du 15/01/2025 pour un montant de 750 € HT soit 900 € TTC.
- Décision n°2024-133 – CONTRE-TEMPS – Contrat d'engagement d'artistes du groupe TAGADA SING SING pour une représentation en date du 06 décembre 2024 pour un montant de 1 200€ TTC.
- Décision n°2024-134 – AXA – Contrat d'assurance Dommage aux Biens suite à la déclaration d'infructuosité du marché public pour une durée du 01/01/2025 au 31/12/2028 pour une cotisation annuelle fixée à 32 220,97 € HT soit 35 000 € TTC.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 02 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier